

PETITE GAZETTE

de DAMMARTIN et des ENVIRONS

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES

Les Abonnements partent du 1^{er} et du 15 de chaque mois et sont continués
d'office, sauf avis contraire

SEINE-ET-MARNE et Départements limitrophes	BUREAU ET RÉDACTION Librairie E. LEMARIÉ A DAMMARTIN-EN-GOËLE	PARIS et les autres Départements
UN AN..... 3 fr.	ANNONCES : LA LIGNE 20 c	Un AN..... 3fr. 50

ÉCHOS DE LA SEMAINE

5 *Septembre* — L'anniversaire de Sedan a été célébré cette année en Allemagne d'une façon moins tapageuse qu'autrefois. A Riga, ville russe baltique, les habitants ont fait une contre-manifestation et expulsé les Allemands du local où ils fêtaient leur victoire de 1870.

— La ville de Salonique, le port le plus commerçant de la Turquie d'Europe après Constantinople, est en partie détruite par une incendie ; 50 personnes y périrent.

— Une explosion de dynamite cause la mort de sept ouvriers au nouveau port de la Pallice.

— Horrible drame de famille découvert dans le village de Baillolet, près de Rouen. Trois victimes.

6 *Septembre* — La résolution prise par le roi d'Italie de ne point se rendre à la Spezzia, où il était attendu, pour le lancement d'un vaisseau cuirassé et où une division de la flotte française devait l'aller saluer, est fort vivement commentée.

— M. Franconie, député démission-

naire de la Guyane, est réélu par cette colonie à une forte majorité.

— Des inondations considérables détruisent presque complètement, au Sénégal, la ville de Kayes et menacent celles de Podor et de Dagana.

7 *Septembre* — Concours de gymnastique à Fontainebleau, sous la présidence de M. Reboul, préfet de Seine-et-Marne. M. Carnot, président de la République, assiste à cette fête et est acclamé par la foule.

— Dans les Alpes bavaroises et la Bohême, les inondations causent des désastres évalués à cent millions,

— Une partie du pont Carolin, antique et magnifique monument de Prague, s'effondre en faisant 40 victimes.

8 *Septembre* — Flambée de grisou au puits Salichon, de Saint-Étienne. Un mineur est tué et plusieurs sont blessés grièvement.

9 *Septembre* — Les grandes manœuvres, favorisées par un beau temps réussissent à merveille et témoignent l'excellent état de notre armée nationale.

— Désordres graves à Southampton; la troupe intervient et est assaillie à coups de pierres.

10 Septembre — Des troubles graves éclatent en Suisse, dans le Tessin, à la suite du refus du gouvernement conservateur de proclamer les résultats du vote sur la révision désirée par le peuple. Les émeutiers s'emparent de l'arsenal et du palais du gouvernement et maintiennent en état d'arrestation trois conseillers d'état.

CHRONIQUE LOCALE

DAMMARTIN

On parle beaucoup depuis quelques jours du départ prochain de la sœur qui dirige l'hospice de Dammartin. Nous nous associons de grand cœur aux personnes qui regrettent ce départ inattendu, cependant nous sommes loin d'approuver celles qui mesurent leur chagrin à la force du poignet, comme cela s'est malheureusement produit la semaine dernière dans la chapelle de l'hospice. Nous aimons à croire que l'auteur de cet acte de brutalité n'avait pas l'intention d'assommer sa victime, mais il n'en est pas moins vrai que cette dernière n'est pas encore complètement rétablie.

— Mercredi dernier, six omnibus de l'administration Cholet, se rendaient au grand complet au pèlerinage de Montmélian. Cette excursion annuelle organisée sous la direction de M. l'abbé Bridou, curé-doyen de Dammartin n'a rien perdu de son succès ordinaire. La journée a été magnifique et le voyage aller et retour, s'est effectué dans d'excellentes conditions.

— Aujourd'hui dimanche, à 2 heures, réunion de la société d'horticulture du canton de Dammartin, à l'hôtel-de-ville.

— Le nommé Victor Deruelle, qui le 26 août dernier, se trouvant en état d'ivresse, avait frappé madame Ménager et lui avait pris un litre de curaçao, vient d'être condamné à trois mois et un jour de prison et cinq francs d'amende.

LONGPERRIER

Il a été arrêté définitivement par le comité chargé de l'érection du monument à la mémoire de M. Noblat que l'inauguration solennelle qui doit avoir lieu le Dimanche 21 Septembre, sous la présidence de M. le sous-Préfet de Meaux, serait réglée ainsi :

A l'issue de la distribution des prix de la délégation cantonale c'est-à-dire vers trois heures, le cortège partira de l'école de Dammartin, pour se rendre directement au monument élevé sur la route Nationale.

Au retour, on s'arrêtera à la Mairie de Longperrier, où M. le Maire de cette commune recevra le représentant du gouvernement, ainsi que ceux du département, de l'arrondissement et du canton qui auront pris part à la cérémonie.

ERMENONVILLE

On a annoncé, dans ces derniers temps, que l'herbier de Jean-Jacques Rousseau appartenait actuellement au nouveau musée du jardin botanique impérial de Berlin.

Depuis la mort de ce grand philosophe l'herbier concernant la flore d'Ermenonville n'a pas quitté la famille de Girardin chez laquelle il succomba. Il est, en ce moment, la propriété du marquis de Girardin.

Cet herbier se compose de six cartons dont chaque feuille est annotée de la main même de Jean-Jacques. Les feuilles sont attachées avec de légères

bandes de papier sur lesquelles se trouve l'écriture de Rousseau.

VILLENEUVE

M. Amédée Gilbert, le sympathique instituteur de Villeneuve-sous-Dammartin, vient d'être nommé comme directeur de l'école des garçons de Thorigny, près Lagny. Madame Gilbert obtient la direction de l'école des filles de la même commune. Ce changement qui est un avancement pour M. et Mme Gilbert, laisse des regrets aux habitants de Villeneuve, qui savent gré à leur ancien instituteur des efforts qu'il a faits pour l'éducation de leurs enfants.

NANTOUILLET

M. l'abbé Boilat curé de Nantouillet, ancien missionnaire apostolique, membre de la société de Géographie, doit célébrer le jeudi 18 septembre prochain, la cinquantième année de son ordination. Nous adressons nos félicitations au courageux missionnaire qui a risqué bien des fois sa vie au milieu des sauvages de l'Afrique centrale avant de venir prendre, dans notre région, un repos bien gagné.

MITRY-MORY

Dans la nuit du 24 au 25 juillet, le sieur Camille Devisscher, âgé de 33 ans, charcutier déroba une certaine quantité de gerbes de seigle au préjudice de M. Papillon, propriétaire. Il avait pour complice le nommé Hippolyte Devèber, Ce complice a été arrêté quelques jours après; quant à Devisscher on le laissa en liberté provisoire. Profitant de cette facilité, il a pris la fuite, et depuis il a été impossible de le retrouver. Ils sont condamnés : Devèber à deux mois de prison, et Devisscher à six mois de la même peine.

CLAYE

Nos lecteurs se souviennent de l'arrestation du sieur Gustave Legros, facteur des postes à Claye. Après les nombreux méfaits qu'il a commis, cet individu a trouvé le moyen de soustraire à un de ses co-détenus une somme de 85 fr. en or. Le possesseur de ce petit trésor, se méfiant de son entourage, avait soin, pendant son sommeil, de mettre ses pièces d'or renfermées dans un petit sac, dans sa bouche. Legros est condamné pour ce délit à trois mois de prison.

Dans une audience prochaine, il sera traduit devant le tribunal pour répondre des vols et escroqueries commis à Claye.

MARCHÉ DU 11 SEPTEMBRE 1890

Dammartin

Pain 0 fr. 37 le kil
Beurre. 3 fr 20 »
Œufs 10 fr. 00 le 100

Claye

Pain 0 fr. 35 le kil
Beurre. 3 fr 10 »
Œufs 10 fr. 00 le 100

FAITS DIVERS

LES FEMMES QUI FUMENT

La ligue des femmes employées dans le commerce et l'industrie, à Washington, s'est présentée il y a quelques jours, devant la commission des voies et moyens et a demandé l'établissement d'une taxe de cinq 5 francs, par boîte de cigarettes. Elle a exposé que l'épilepsie et la démence avait augmenté de 10 0/0 dans les établissements où les femmes fument; et elle fait remarquer qu'il serait désirable

d'enrayer l'habitude de fumer qui se développe en Amérique d'une façon inquiétante chez les femmes et les filles.

La loi punissant les fumeurs au-dessous de seize ans, d'une amende variant de 11 à 20 dollars, a été mise en vigueur le 1^{er} septembre à New-York.

ATAQUÉE PAR UNE PIEUVRE

L'Express, de Dublin, raconte un incident dramatique qui a eu lieu mardi à Sutton. Trois jeunes femmes étaient occupées à prendre un bain de mer quand on entendit tout à coup des cris perçants: l'une d'entre elles était en train de lutter avec une gigantesque pieuvre, et malgré ses efforts et ceux de ses compagnes, elle ne parvenait pas à se dégager. Fort heureusement, une jeune fille qui se trouvait là saisit un bâton, attaqua le monstre et parvint à le tuer.

On mesura la pieuvre, et on constata qu'elle était longue de 2 m. 80 dans le sens des tentacules.

La victime de l'agression de ce terrible céphalopode ne s'est pas encore relevée de ses blessures.

VILLENEUVE-SOUS-DAMMARTIN

(Suite)

Ces trois fiefs donnés à l'abbaye de Chaalis, formèrent le domaine de Stains qui avait une contenance de cinq cent cinquante arpents. Ces biens dont les limites n'étaient pas exactement définies donnèrent lieu dans la suite, à de nombreux procès avec les seigneurs de Villeneuve et d'autres propriétaires, riverains du domaine de l'abbaye.

Il est encore fait mention à la même époque, d'un échange de trois cultures de terres sises à Villeneuve, contre neuf

ouliches avec leurs hôtes, conclu entre la comtesse Cléance et l'abbaye de Chaalis, du consentement de Gautier d'Aulnay, qui était suzerain, et d'Isabelle femme de Josselin de Dammartin, qui tenait ces ouliches en arrière-fief.

En 1182, la terre de Villeneuve se composait de deux fiefs: celui de Villeneuve proprement dit et celui de Chantilly. Jean de Pomponne qui avait, en plusieurs occasions, fait valoir ses droits sur la terre de Villeneuve et sur le domaine de Stains, finit par renoncer à ses prétentions et pour « prouver son amour pour Chaalis. » il lui donna cent vingt arpents de bois sur la terre de Pomponne, et deux pièces de terre, près de la grange de Stains, ajoutant de plus la remise d'une petite redevance payée par l'abbaye.

En 1281, Gautier d'Aulnay, sieur du Mesnil, Sénéchal de Dammartin, donna aux religieux de Chaalis, cinq arpents et demi de terre, sur le terroir de Villeneuve. Jean, comte de Dammartin, abandonna ses droits de justice et de seigneurie sur cette portion de terre, en faveur de l'abbaye. Les religieux échangèrent ce lot de terre l'an 1300, contre une quantité égale appartenant à Stains, avec Pierre Choisiau, chevalier, sire de Chenevières.

En 1301, Raoul de Chantilly, représentant de la famille de Pomponne dont l'un des membres avait donné en 1182, aux religieux de Chaalis, la portion du domaine de Stains connue sous le nom de fief de Chantilly, « pensait que tous les marais, eaux, aulnoies, qui sont entre la chaussée de Villeneuve-sous-Dammartin et la fontaine-Bouillon, constituaient son propre héritage, sans co-propriétaire; que dans les marais, il avait toute justice, haute, basse, foncière et autres, qu'il y

pouvait faire pâturer ses bestiaux, comme sur ses propres fonds. »

De leur côté les religieux soutenaient qu'ils avaient les mêmes droits sur les marais, en vertu des donations qui leur avaient été faites. L'affaire fut jugée et les deux parties furent reconnues co-propriétaires des biens en litige « Raoul de Chantilly et les abbés religieux de Chaalis auront perpétuellement dans tous les marais, fonds, eaux et aulnoies assis entre la chaussée de Villeneuve-sous-Dammartin et la fontaine-Bouillon, dans les marais près Thieux, pâturage et usage de pâture pour tous leurs bestiaux, sans que Raoul puisse y mettre empêchement à l'égard des religieux ni les religieux à l'égard de Raoul, ni se demander réciproquement aucune redevance. Tous les marais seront ainsi fonds communs. » Les deux parties s'engagèrent l'une envers l'autre et il fut fait deux chartes de cette transaction l'une par les religieux et l'autre par Raoul de Chantilly. (1)

(à Suivre)

E. L.

(1) — Bull. du Comité archéol. de Sens. Tome VIII p. 119

RECHERCHES SUR L'ADMINISTRATION

DE L'ANCIEN

COMTÉ DE DAMMARTIN

Suite

— BAILLIS —

Les Baillis dont les attributions rappellent à peu près celles des Sénéchaux, étaient des fonctionnaires d'un ordre secondaire qui jouèrent néanmoins un rôle important pendant tout le moyen-âge. Nommés par le roi ou par les seigneurs, selon que le territoire de leur juridiction appartenait au souverain ou

à un propriétaire noble, les Baillis avaient au XII^e siècle des pouvoirs très étendus; ils rendaient la justice, commandaient les hommes d'armes, administraient les finances et s'occupaient de tous les détails concernant l'administration et la police de leur district appelé baillage. Ils avaient autorité sur les prévôts et jugeaient les appels de leurs sentences.

Dans la suite, c'est-à-dire dès le commencement du XIII^e siècle l'autorité, royale craignant que les Baillis, qui étaient révocables, ne se rendissent inamovibles et n'usurpassent le droit d'hérédité, comme l'avaient fait les Comtes. et après eux, les Vicomtes, les Sénéchaux, les Connétables, les Bouteillers, etc. restreignit considérablement leurs attributions en leur retirant d'abord l'administration des finances qui fut confiée à des receveurs. On leur enleva ensuite une partie de leurs fonctions militaires que l'on donna à des Capitaines ou à des Gouverneurs.

Par les ordonnances de Saint-Louis (1254 et 1256) et celles de Philippe-le-Bel (1302 et 1303), il fut défendu aux Baillis de recevoir aucune pension, indemnité ou cadeau des villes, des communautés ou des habitants de leur ressort et d'acquérir des propriétés dans le lieu qu'ils administraient; de s'y marier ou d'y marier leurs enfants. Il leur fut également interdit d'exercer leurs fonctions dans le lieu de leur naissance. Ils furent en outre obligés de rendre compte, en personne, devant le Parlement, de leur administration qui ne pouvait durer qu'un temps relativement court et, à l'expiration de leur mandat, ils étaient tenus de demeurer à leur résidence pendant quarante jours; afin de répondre aux plaintes ou aux

accusations qui auraient pu être portées contre eux.

à suivre

E. L.

LA GARDE NATIONALE

de DAMMARTIN

— en 1790 —

(Suite)

Sur l'observation du sieur Maulny, maire, qu'il était nécessaire de nommer un certain nombre de députés pour se réunir au district de Meaux, et prendre part au pacte fédératif, l'assemblée a été d'avis, la convocation étant pour le samedi suivant, qu'il était urgent de statuer sur le choix de l'uniforme; cet avis ayant prévalu, il fut arrêté que l'habit serait de drap bleu de roi, conforme à celui de Paris; que les revers seraient de drap blanc, les parements et le collet montants, de drap écarlate, avec un liseret rouge aux revers et blanc autour de l'habit, des parements et du collet; que la doublure serait blanche, que les poches seraient en travers et garnies de cinq boutons; que le bouton serait jaune avec inscription autour : *Dammartin* et au milieu, cette légende : *Pro patria, lege, rege*; que sur le reste de l'habit, il y aurait d'un côté une fleur de lys et de l'autre la lettre initiale D.

Que la veste et la culotte seraient blanches, que le chapeau serait retappé à la militaire, garni d'un bouton pareil à celui de l'habit et orné d'une cocarde nationale; que chaque membre de la garde serait pourvu de deux paires de guêtres, l'une blanche et l'autre noire, d'un mousqueton garni de sa baïonnette, d'une giberne et d'un sabre, avec leurs bandrôles en peau blanche.

On a choisi ensuite six des membres de la Garde Nationale pour aller au district selon le vœu de l'assemblée nationale. Ces membres étaient MM. Boulemer de la Martinière, commandant, Lavollée, Marest, Roger fils, Brunard fils et Viard.

(à suivre)

E. L.

ANCIENNE VOIE DE PARIS A REIMS

(Suite)

Au Nord-Ouest du terroir du Plessis-Belleville, au-dessus et à environ trois cents mètres, parallèlement à la route de Paris à Maubeuge, longeant en partie la ligne du chemin de Fer de Paris à Soissons établie en 1860, existe encore une partie de l'ancienne voie de Paris à Reims par Dammartin, Nanteuil-le-Haudoin, Villers-Cotterêts.

Ce tronçon de chemin n'existe qu'à partir de la route de Meaux à Senlis et Creil, en tenant de la gare du Plessis-Belleville-Ermenonville, jusqu'à l'endroit appelé Pont de Moru, sur le Chemin de Fer, à la traversée du chemin de grande communication N° 100, du Plessis-Belleville à Montagny et Moru.

Le surplus de la voie en allant sur Silly-le-Long et Nanteuil-le-Haudoin a été réuni aux pièces voisines, et cet ancien tracé se trouve toujours situé à peu de chose près parallèlement et au nord de la route de Maubeuge.

Sur le Plessis-Belleville le canton riverain porte du reste au Cadastre, et aussi dans la localité, comme nom de lieu-dit : *Le Vieux Chemin*, et ce dit chemin est dénommé : *Vieux Chemin de Paris*.

C'est la suite de la partie du chemin de Reims, connue dans les environs de

Dammartin sous le nom d'ancien chemin des Postes, qui passait au hameau d'Orcheux, sur le terroir de la commune d'Ève. Ce hameau existait encore il y a soixante-dix ans, il n'en reste plus aujourd'hui que quelques caves et des débris de constructions qui attestent l'emplacement des anciennes maisons et de la ferme d'Orcheux.

(à suivre)

A. MELAYE

SAINT-MARD

PENDANT LA PÉRIODE RÉVOLUTIONNAIRE

21 Octobre 1793 — Assemblée du conseil général de la commune de Saint-Mard, à l'effet d'examiner les titres et les papiers qui ont été déposés au secrétariat de la municipalité par le citoyen Richard, chargé du citoyen Rémond, cy devant seigneur de Saint-Mard, Il est arrêté que Dimanche prochain à midi, il sera procédé au brûlement des dits titres et papiers, conformément au décret de la Convention nationale du 25 août dernier.

— Déclarations de divers habitants ayant une provision de bois à brûler et de fourrages supérieure à la consommation de leur maison, et dont-ils devront vendre le surplus.

CONNAISSANCES UTILES

DIX CHOSES BONNES A SAVOIR

Sous ce titre un journal américain publie le curieux assemblage suivant dédié aux ménagères :

Le sel fait trancher le lait; par conséquent, en préparant des bouillies ou des sauces, il est bon de ne l'ajouter qu'à la fin de la préparation.

L'eau bouillante enlève la plupart

des taches de fruit; versez l'eau bouillante sur la tache comme au travers d'une passoire, afin de ne pas mouiller plus d'étoffe qu'il est nécessaire.

Le jus des tomates mûres enlève l'encre et les taches de rouille du linge et des mains.

Une cuillerée à soupe d'essence de thérébentine, ajoutée à la lessive, aide puissamment à blanchir le linge.

L'amidon bouilli est beaucoup amélioré par l'addition d'un peu de gomme arabique ou de blanc de baleine.

La cire jaune et le sel rendront propre et poli comme du verre, le plus rouillé des fers à repasser; enveloppez un morceau de cire dans un chiffon et, quand le fer sera chaud, frottez-le d'abord avec cette espèce de tampon, puis avec un papier saupoudré de sel.

Une solution d'onguent mercuriel dans la même quantité de pétrole constitue le meilleur remède contre les punaises, à appliquer sur les bois de lit ou contre les boiseries d'une chambre.

Le pétrole assouplit le cuir des souliers et des chaussures durcis par l'humidité et le rend aussi flexible et mou que lorsqu'il était neuf.

Le pétrole fait briller comme de l'argent les ustensiles en étain; il suffit d'en verser sur un chiffon de laine et de frotter le métal avec. Le pétrole enlève aussi les taches sur les meubles vernis.

L'eau de pluie froide et un peu de soude enlèvent la graisse de toutes les étoffes qui peuvent se laver.



— Pourriez-vous dire quelle différence il y a entre un imprimeur et un instituteur?

— ? ...

— Eh bien, c'est que l'imprimeur fait les affiches et l'instituteur l'école.

— Merci.

LIBRAIRIE

PAPETERIE — RELIURE
IMPRIMERIE
Encadrement, Photographie
FABRIQUE
de
REGISTRES et de CARTONNAGES

E. LEMARIÉ
à DAMMARTIN, (S-&-M).

Librairie E. LEMARIÉ, à Dammartin

Notice sur POMPONNE-LÈS-LAGNY, par
l'abbé Richard.

1 vol. in-12 3 fr.

DOMMAGES AUX CHAMPS, dégâts des
lapins, par Valadon et Zurcher.

1 vol. in-12 4 fr.

NOUVEAU GUIDE EN AFFAIRES, conte-
nant toutes les notions de droit et tous
les modèles d'actes dont on a besoin
pour gérer ses affaires, par Durand de
Nancy.

1 vol. in-12 de 568 pages. 2 fr. 25

NOUVEAU GUIDE PRATIQUE DES MAIRES,
DES ADJOINTS, DES SECRÉTAIRES DE
MAIRIES, DES CONSEILLERS MUNICIPAUX,
etc., par Durand de Nancy.

1 vol. in-12 de 792 pages. 7 fr. 50

A LOUER de suite,
jolie MAISON bourgeoise avec
Jardin, sise à Dammartin.

S'adresser au bureau du Journal

A VENDRE

VIEUX JOURNAUX
10 Francs les 100 Kilogs

LA MODE

MAGNIFIQUE JOURNAL DE MODES
Paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois

Abonnement : 2 francs par an.

MALGRÉ son prix réduit, ce Journal
contient les gravures les plus ar-
tistiques et les plus pratiques qui aien
été publiées jusqu'ici par un journal
de modes; le papier et tous les acces-
soires sont irréprochables; en outre,
ce journal n'est pas vendu au numéro.

Le succès de cette publication est
sans précédent en librairie.

Envoi franco d'un spécimen contre
10 centimes

AVANT DE FAIRE AUCUN ACHAT

Adressez-vous :

MAISON

R. DELACOURT-COULANJON

60 GRANDE RUE, 60

à DAMMARTIN (S-&-M)

Qui vous vendra :

Montres Chaines. Bagues et Bracelets
en or et en argent — Boucles d'oreilles,
— Pendules — Diamants, etc.

Linge, Toiles, Nappes, Serviettes,
Etoffes et Draps pour confections etc.

Glaces — Installation et agencement
de magasin.

Le tout à des conditions excep-
tionnelles de BON MARCHÉ.

Le Directeur-Gérant: E. LEMARIÉ.

Dammartin Imp. E. Lemarié.

